Dossier : parler au féminin

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **74 (1986)**

Heft [10]

PDF erstellt am: **29.03.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

PARLER AU FEMININ
LES EXILEES DU LANGAGE

En-deça du droit, en-deça des mœurs et des mentalités, la langue constitue le support originaire de l'inégalité entre femmes et hommes. Discrète et raffinée, l'inégalité véhiculée par la langue n'en est pas moins violente, justement parce qu'elle semble aller de soi. Il est extrêmement difficile d'en faire accepter la démonstration et de la contester. Preuve en sont les quolibets dont a été la cible la commission chargée, en France, de la féminisation des titres et fonctions.

Nous avons demandé à Thérèse Moreau, écrivaine et professeure, qui a participé aux travaux de cette commission, de nous en présenter les résultats et de les situer dans le cadre plus vaste des rapports des femmes avec le langage. Quant à Edith Slembek, spécialiste allemande de la communication orale, nous l'avons interrogée sur ses expériences d'animation de groupe du point de vue de l'interaction hommes-femmes.

« L'HOMME IMPOSA DES NOMS A TOUS LES ANIMAUX »

Ce que nous apprend le verset de la Genèse, c'est que nos mères nous passent, avec leur lait, la langue et la volonté des pères. C'est l'homme qui nomme les objets, qui dit les choses et la Loi ; la mère n'est là que pour répéter le message. Les révolutionnaires français ne s'y trompèrent pas en faisant guillotiner Olympe de Gouges pour avoir osé écrire **Les Droits de la Femme et de la Citoyenne,** œuvre calquée sur la Déclaration de 1789 et où elle entendait supprimer l'ambiguïté de l'expression « des hommes ». Plus près de nous, la psychanalyse et ses avatars lacaniens ont mis la femme du côté de la « reproduction immédiate », l'homme du côté du Symbolique, reprenant à leur compte les vieux stéréotypes qui veulent que la femme bavarde et que l'homme agisse : « Les actes sont mâles et les paroles femelles », dit le proverbe.

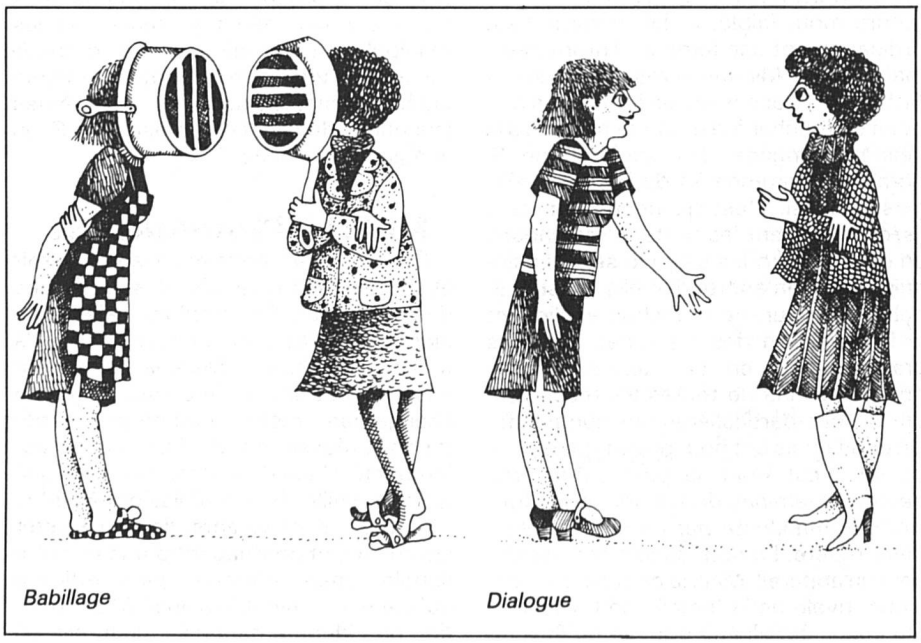
« On pense toujours que la femme n'est pas capable de penser aussi logiquement que l'homme, qu'elle n'est pas capable de discuter logiquement. Si une femme parle beaucoup, elle est considérée comme bavarde, mais s'il s'agit d'un homme on est prêt à croire qu'il est savant. Ce sont les hommes les maîtres du langage » se plaignait une de mes étudiantes. C'est une expérience trop commune aux femmes que d'être interrompues par un homme alors qu'elles parlent ; celui-ci n'a aucune gêne à prendre la parole au milieu de la phrase comme s'il savait déjà ce que son interlocutrice allait dire et qu'il était convaincu de l'insignifiance de ses paroles. Qu'un seul homme soit au milieu de femmes et c'est lui qui dirigera le débat, s'octroiera le temps de parole. Les psychologues Zimmerman et West affirment que « les hommes refusent aux femmes le statut d'égalité dans l'échange verbal. Ils ne respectent pas leur droit à la parole et ne leur laissent pas le choix des sujets de conversation. »

Danièle Vuarambon

Pourtant cette maîtrise de la parole ne leur apporte pas que des bienfaits. C'est ainsi que la dyslexie, le bégaiement et l'aphasie affectent surtout les garçons. Les filles, au contraire, sont plus précoces dans le domaine de la parole. Elles savent, dès dix-huit mois, construire des phrases complexes, elles font moins d'erreurs grammaticales, prononcent mieux les mots.

LES TUEUSES DE LANGUE

Si les hommes accusent les femmes de ne pas savoir se taire, ils n'en font pas pour autant des créatrices. Les enquêtes linguistiques (faites par des hommes) montreraient que les femmes tendent à l'hypercorrection, au conservatisme verbal. La langue transmise par les mères serait figée pour l'éternité. Ainsi pour le linguiste Jespersen, « si nous (les hommes) devions nous contenter des expressions qu'emploient les femmes, la langue risquerait de dépérir et de devenir insipide. » Et si les hommes s'enthousiasment pour les audaces linguistiques d'un Céline, toute manipulation faite par une femme ne peut être que mortifère. La ▷



Babillage *Dialogue*

Commission de féminisation des titres et fonctions mise en place en France par Yvette Roudy en fournit un autre exemple. Alors qu'il existe plus de vingt commissions linguistiques, ce fut la seule à encourir les foudres de l'Académie française, de *Libération*, du *Figaro*. L'éditorialiste anonyme du *Courrier du Meuble* se faisait le porte-drapeau de tous, en écrivant : « Donc, il paraît qu'à la suite d'un laborieux travail d'une certaine « Commission de terminologie pour la féminisation des noms de métiers », présidée par Benoîte Groult, écrivassière — féminin d'écrivassier — un certain nombre de barbarismes et de néologismes vont avoir droit de cité. Pourquoi pas ? Les métèques en question (au sens littéral, faut-il le rappeler ? étrangers à la cité) sont du genre écrivaine, auteure, sculptrice. Pourquoi pas ? Si cela amuse ces dames*. Ça ne fait de mal à personne, sauf à la langue française, mais elles ne connaissent, elles, que la mauvaise langue ! Alors pour nos métiers, on parle de sculptrice... ébéniste sans doute pourrait être aussi bien féminin que masculin... comme dans la couture ! Reste à savoir quels seront les féminins de médecin (médecine), de voyou, d'escroc. Mais peut-être que ces dames ont posé comme postulat qu'il n'y avait ni voyou ni escroc en jupon. Ce en quoi elles témoignent d'une certaine méconnaissance de l'histoire. Et assassin ? de la langue française... Mme Roudy ! »



Il y a loin de la coupe aux lèvres...

(Annonces parues dans « Le Monde » en septembre 1986 et dessin de l'ex-ministère des Droits de la Femme)

TOUCHE PAS A MON PHALLUS !

Ce n'est pas de l'assassinat du français qu'il s'agit mais bel et bien, dans la tête de ces messieurs, de sa castration. Confondant allègrement deux sens du mot féminisation — « 1° grammatical : action d'attribuer le genre féminin, 2° : rendre mou, faible, lâche, comme l'est ordinairement une femme. Antonymes : mâle, viril » (dictionnaires *Larousse* et *Robert*) — ils accusent les féministes non point de toucher à la grammaire, mais à la virilité du langage, donc de l'homme. Si nombre d'hommes (et de femmes) réagissent ainsi, c'est qu'inconsciemment ils/elles divisent les mots et les choses en deux catégories selon le sexe. La linguistique s'en est rendue elle aussi coupable. Damourette et Pichon expliquent la féminisation des machines (au sens grammatical !) en ces termes : « Les noms féminins de toutes les machines-outils sont particulièrement suggestifs. On dirait qu'ils ont pour prototype *la pondeuse*, c'est-à-dire la poule, *être éminemment féminin*, dont la fécondité foncière se manifeste par un acte indéfiniment répété. La pondeuse n'est pas encore un appareil. Mais la *couveuse* mécanique, rivale de la femelle de l'oiseau, a été imaginée, elle ne pouvait qu'être féminine. Et les *balayeuses, ébarbeuses, raboteuses, moissonneuses, perforatrices*, etc., *qui font toujours la même chose quand une puissance extérieure féconde leur passivité, ne pouvaient qu'être féminines*. (Je ne puis m'empêcher de rapprocher ces propos de ceux tenus sur les mères porteuses et les manipulations génétiques). Par contre, *le curseur, le viseur, le remorqueur*, objets indépendants, portant en eux-mêmes leur utilité, devaient être masculins. Si on imagine une viseuse... »

MME LE PHARMACIEN

On le voit, la langue est à la fois miroir et moteur des préjugés et stéréotypes d'une société. On emploie **balayeuse** indifféremment pour la machine ou la femme qui balaie... Mais la langue est aussi un instrument de contestation, de changement, même si on ne peut espérer en la réussite totale d'une action volontariste. C'est donc dans cette optique qu'a travaillé la Commission Roudy : « les mots sont vivants, ils font exister les choses et contribuent d'une manière subtile, mais d'autant plus efficace qu'elle est souvent invisible, à la formation de l'identité nationale, culturelle ou sexuelle. Toute langue doit donc s'adapter aux réalités nouvelles. L'accession des femmes de plus en plus nombreuses à des fonctions de plus en plus diverses est une de ces réalités qui doit trouver sa traduction dans le vocabulaire » (compte rendu final). C'est ainsi qu'on devra désormais dire : « une peintre, une chimiste, une huissière, une technicienne en bâtiment, une assistante, une agente, une sergente, une footballeuse, une coureuse à pied, une chef, une enquêtrice », mais aussi : « une professeur » (avec ou sans e), « une auteur-e » (il serait plus juste de dire « autrice », puisque « auteur » et « acteur » sont un même mot jusqu'au XVIIe siècle) (voir p. 12). Celles et ceux qui trouvent « écrivaine » affreux et rimant avec « vaine » (pourquoi pas « veine » ?) se souviendront de « châtelaine, souveraine ». On objecte aussi que les femmes, surtout lorsqu'elles sont minoritaires dans leur profession, refusent une féminisation qui les dévalorise. Ainsi, l'enquête faite en France a montré que 80 % des femmes diplômées en pharmacie veulent se faire appeler « Mme le pharmacien ». Personne ne peut les obliger à être pharmaciennes, mais quelle enseignante voudrait être « instituteur-femme » ? Rappelons aussi que ce sont

souvent les femmes qui freinent les réformes car si elles sont conscientes de ce qu'elles ont à perdre, elles ignorent souvent les gains à venir. Elles ne savent pas que le pourcentage de candidates à un poste varie avec le libellé ; l'annonce : « Recherchons un architecte » n'attirera que quelques femmes très motivées ; « Recherchons architecte (h. f.) » en attirera déjà plus ; quant au libellé : « Recherchons un ou une architecte », il fera comprendre à toutes les diplômées en architecture qu'elles peuvent postuler.

Pour la Commission, « la promotion du féminin ne peut donc manquer de se faire par la force des choses, malgré les récalcitrants, mais il était souhaitable qu'elle se fasse en douceur et avec la caution des linguistes, des grammairiens *(sic)* et sociologues. C'est pourquoi les propositions qui suivent ont été longuement étudiées, avec le concours des divers ministères intéressés, sans négliger les résultats des sondages et enquêtes que nous avons fait entreprendre. » La Commission rappelle qu'au Québec, on emploie communément les désignations : « la professeure, l'auteure, la pasteure », et qu'on n'y parle plus de « Droits de l'Homme », mais de « Droits de la Personne ».

VERS UNE LANGUE D'EVE

Certain-e-s trouveront les propositions de la Commission frileuses. Elles entérinent, en effet, des distinctions sociales et le sexisme s'y rattachant. Il semblerait plus facile de demander aux femmes officiers d'être lieutenantes, aux ouvrières d'être foreuses, que de demander à celles qui professent d'être professeuses, ou à d'autres d'être procureuses ou ingénieuses. La Commission était composée, en effet, de professeures plutôt que d'ouvrières ou de militaires. Quant à la poétesse, seul le sexisme nous invite à déprécier la personne ainsi dénommée. Mais le sexisme de la langue ne s'arrête pas là. Il est aussi dans le Madame ou Mademoiselle exigé de chacune alors que Madame a longtemps signifié « femme de qualité ». Je conseillerai à celles qui y sont confrontées de répondre comme cette femme, mère célibataire, à qui son employeur, qui avait en main son curriculum vitae, demandait : « Madame ou Mademoiselle ? » (elle vit maritalement) ; « Dites donc « Monsieur », ce sera plus facile. » Le message est passé ; elle est maintenant « Madame ».

Le sexisme est encore dans la grammaire et l'orthographe qui veulent qu'on écrive « les trois femmes et le chien sont partis ». L'association française « Pour une éducation non sexiste » recommande d'accorder majoritairement : « les trois femmes et le chien sont parties ». Pour ma part, j'ai pris le parti de toujours féminiser : « les trois femmes et les quatre hommes sont parti-e-s ». Je sais que cela peut paraître agaçant, barbare, mais il me semble qu'ainsi on souligne la participation des deux sexes. Le trait d'union me paraît de loin préférable aux parenthèses, d'une part pour l'ordinateur, d'autre part pour le symbolisme... On n'a que trop mis la femme entre parenthèses. Et si je crois que c'est un privilège, une fantaisie d'écrivaine de développer une langue entièrement féminisée, il me semble que chacun-e devrait essayer de bannir de son vocabulaire les expressions méprisantes pour les femmes. Nous devrions également faire l'effort de toujours inclure les femmes dans le discours grâce aux expressions « toutes et tous », « celles et ceux », « elles et ils ».

Thérèse Moreau

*** Le mot « dame » (surtout au pluriel) a souvent une connotation péjorative, cf. ces dames au chapeau vert, un goûter de dames, des dames de petite vertu.**

Une lectrice (anonyme, dommage !) nous reproche d'avoir parlé, en p. 5 du numéro d'août/septembre, ***du*** *Dr Lisa Biner-Wittwer. C'est vrai, cela nous a échappé, l'erreur est humaine...* ▷



Danièle Vuarambon

LA SUISSE ATTEND

La Suisse, pays quadrilingue et fédéraliste, ne saurait évidemment aborder le problème de la féminisation des titres et fonctions par le biais d'une commission fédérale comparable à la commission Roudy. Une tentative a été faite sur le plan romand : une commission de l'OFIAMT a été constituée en vue d'établir une liste au féminin de tous les métiers sanctionnés par un Certificat Fédéral de Capacité, à l'intention des cantons francophones.

En une dizaine de séances, cette commission a divisé les métiers en trois groupes : ceux dont la féminisation ne présente aucune difficulté, ceux dont la féminisation présente de petites difficultés, et ceux pour lesquels il faut carrément inventer une solution. Après quoi, elle a été dissoute, dans l'attente que les cantons eux-mêmes prennent les choses en mains...

COMMISSION ROUDY : LES ECRITS RESTENT

La commission de terminologie relative au vocabulaire concernant les femmes a été officiellement créée par le décret 84-91 du 9 février 1984. Ses membres ont été nommé-e-s par la Ministre des Droits de la femme, Mme Yvette Roudy. Composée de linguistes, de journalistes, de professeur-e-s, de grammairien-ne-s, d'écrivain-e-s et de représentant-e-s des divers ministères, la commission était présidée par Mme Benoîte Groult. Elle a siégé de février 1984 à janvier 1986 et a eu pour tâche de féminiser les noms de métiers et de fonctions. Elle a, en particulier, dressé une liste « au féminin » des métiers de la fonction publique, de l'armée et de la défense.

Nous reproduisons ci-dessous la circulaire parue dans le « Journal officiel de la République française » du 16 mars 1986.

Circulaire du 11 mars 1986 relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre

Paris, le 11 mars 1986

Le Premier ministre,
à
Mesdames et Messieurs les ministres et secrétaires d'Etat

L'accession des femmes, de plus en plus nombreuses à des fonctions de plus en plus diverses, est une réalité qui doit trouver sa traduction dans le vocabulaire.

Pour adapter la langue à cette évolution sociale, Mme Yvette Roudy, ministre des droits de la femme, a mis en place, en 1984, une commission de terminologie chargée de la féminisation des noms de métier et de fonction, présidée par Mme Benoîte Groult.

Cette commission vient d'achever ses travaux et a remis ses conclusions. Elle a dégagé un ensemble de règles permettant la féminisation de la plupart des noms de métier, grade, fonction ou titre.

Ces règles sont définies en annexe à la présente circulaire.

Je vous demande de veiller à l'utilisation de ces termes :

— dans les décrets, arrêtés, circulaires, instructions et directives ministériels ;

— dans les correspondances et documents qui émanent des administrations, services ou établissements publics de l'Etat ;

— dans les textes des marchés et contrats auxquels l'Etat ou les établissements publics de l'Etat sont parties ;

— dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche utilisés dans les établissements, institutions ou organismes dépendant de l'Etat, placés sous son autorité, ou soumis à son contrôle, ou bénéficiant de son concours financier.

Pour ce qui concerne les différents secteurs d'activités économiques et sociales dont vous avez la charge, il vous appartient de prendre les contacts nécessaires avec les organisations socio-professionnelles concernées afin d'étudier les modalités spécifiques de mise en œuvre de ces dispositions.

Laurent Fabius

ANNEXE

Règles de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre

Les féminins des noms de métier, fonction, grade ou titre sont formés par application des règles suivantes :

1. L'emploi d'un déterminant féminin : une, la, cette.

2. a) Les noms terminés à l'écrit par un « e » muet ont un masculin et un féminin identiques : une architecte, une comptable...

Remarque. — On notera que le suffixe féminin « esse » n'est plus employé en français moderne : une poétesse...

b) Les noms masculins terminés à l'écrit par une voyelle autre que le « e » muet ont un féminin en « e » : une chargée de mission, une déléguée...

c) Les noms masculins terminés à l'écrit par une consonne, à l'exception des noms se terminant par « eur », ont :

— un féminin identique au masculin : une médecin... ;

— ou un féminin en « e » avec éventuellement l'ajout d'un accent sur la dernière voyelle ou le doublement de la dernière consonne : une agente, une huissière, une mécanicienne...

d) Les noms masculins terminés en « teur » ont :

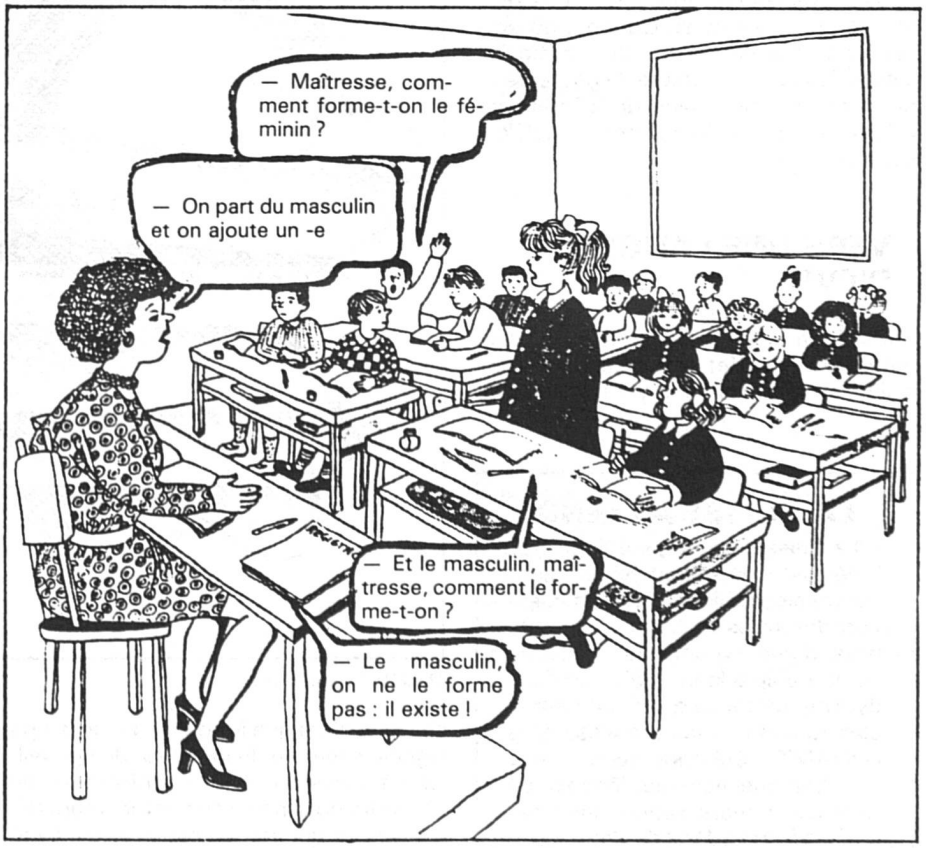
— si le « t » appartient au verbe de base, un féminin en « teuse » : une acheteuse... ;

— si le « t » n'appartient pas au verbe de base, un féminin en « trice » : une animatrice...

Remarques :

— l'usage actuel a tendance à donner un féminin en « trice », même à des noms dans lesquels le « t » appartient au verbe de base : une éditrice... ;

— dans certains cas, la forme en « trice » n'est pas aujourd'hui acceptée ; dans ce cas, on emploiera un féminin identique au masculin : une auteur...



Dessin tiré de « Croce Rossa Svizzera »

e) Les autres noms masculins terminés en « eur » ont, si le verbe de base est reconnaissable, un féminin en « euse » : une vendeuse, une danseuse...

Remarque. — Le suffixe féminin « esse » n'est plus employé en français moderne : une demanderesse...

Si le verbe de base n'est pas reconnaissable, que ce soit pour la forme ou le sens, il est recommandé, faute de règle acceptée, d'utiliser un masculin et un féminin identiques : une proviseur, une ingénieur, une professeur...

PRENDRE POSITION : UN ART DIFFICILE

La masculinité persistante du langage est-elle un problème interne au langage, ou ne traduit-elle pas plutôt l'absence du féminin dans la conscience sociale et individuelle ? C'est la première question que s'est posée Edith Slembek, au début des années 80, lorsqu'elle a commencé à s'intéresser aux relations des femmes et de la langue.



Danièle Vuarambon

Spécialiste de l'étude de la communication orale (Sprechwissenschaft), cette Allemande de Sarrebrück enseigne aujourd'hui à l'Université de Lausanne, tout en poursuivant une activité d'éducatrice du langage (Sprecherzieherin) dans des séminaires d'entreprise. Plus encore que ses recherches théoriques, cette expérience d'animation de groupes l'a désormais convaincue que c'est la deuxième réponse qui est la bonne.

Si la grammaire et le vocabulaire n'évoluent pas dans le sens de la féminisation, c'est que les hommes détiennent le pouvoir de bloquer une telle évolution, directement ou indirectement, en favorisant l'intériorisation par les femmes de leurs propres règles. Et si les formes de communication officiellement admises pour les échanges sociaux sont celles couramment utilisées par les hommes, au détriment de celles utilisées par les femmes, c'est que seuls les détenteurs de prestige peuvent conférer à leurs propres modes d'expression le sceau de l'universalité. Ce qui ne veut pas dire, ajoute Edith Slembek, que les hommes n'utilisent jamais le « langage féminin », basé sur la recherche du contact et sur la manifestation des émotions : mais ils l'utilisent uniquement comme « langage privé » ! Même en ce cas, par ailleurs, il leur reste le registre de voix masculin pour asseoir leur autorité...

Edith Slembek travaille essentiellement avec des groupes de cadres, auxquels elle a pour tâche de faire découvrir les modalités d'une meilleure communication dans l'entreprise. Pour atteindre ce but, l'animatrice s'efforce de provoquer chez les participant(e)s au groupe, une prise de conscience des origines émotionnelles de leurs réactions. Il s'agit là ni plus ni moins que de la remise en cause du dogme de la rationalité du comportement, cher à notre culture... masculiniste. Cela ne signifie pas pour autant qu'il faille substituer une sorte de spontanéisme sauvage aux échanges de type intellectuel, et Edith Slembek est la première à reprocher aux femmes de recourir trop souvent au vécu personnel pour répondre à l'argumentation théorique de l'adversaire. Ce qu'elle demande aux membres de ses groupes, c'est simplement de ne plus se leurrer quant aux véritables motivations de leur discours.

La mixité relative de ces groupes, où figurent généralement très peu de femmes, voire une seule, fournit à Edith Slembek un terrain d'observation privilégié sur les rapports verbaux entre les sexes. « Il arrive souvent, raconte-t-elle, qu'un des hommes éprouve, en début de séance, le besoin de saluer la présence, si décorative, d'un élément féminin dans la salle. Après quoi, cette présence est totalement effacée de la conscience des participants mâles... »

La femme, de son côté, se replie dans sa coquille, et contribue à se faire oublier ! Si par hasard elle se risque à faire une proposition, celle-ci a toutes les chances de tomber à plat, et de ne recevoir aucune suite immédiate, quitte à être reprise un quart d'heure plus tard par un des hommes. « Mais, précise Edith Slembek, il ne faut pas croire que c'est uniquement parce qu'elle est une femme que sa proposition n'a pas été entendue. Dans la plupart des cas, elle a émis sa proposition trop tôt, ou trop tard, ou en la formulant de la mauvaise manière, en témoignant en somme une méconnaissance totale de la dynamique du groupe, de ses mécanismes d'échange ».

Eh oui ! L'art de prendre position s'apprend, et les femmes ont généralement eu moins d'occasions que les hommes de faire cet apprentissage-là.

Silvia Lempen

POUR EN SAVOIR PLUS

VERENA AEBISCHER, **Les femmes et le langage,** PUF, 1985.

VERENA AEBISCHER et CLAIRE FOREL, **Parlers masculins, parlers féminins,** Delachaux et Niestlé, 1983.

JACQUES DAMOURETTE et E. PICHON, **Des Mots à la pensée,** d'Artrey, 1927-1950.

LUCE IRIGARAY, **Ethique de la différence sexuelle,** Minuit, 1983.

OTTO JESPERSEN, **Nature, évolution et origine du langage,** 1976.

CLAIRE MICHARD-MARCHAL et CLAUDINE RIBERY, **Sexisme et sciences humaines : pratique linguistique du rapport de sexage,** PUL, 1982.

YVONNE VERCHIER, **Façons de dire, façons de faire,** Gallimard, 1979.

FRITJOF WERNER, Gesprächsverhalten von Frauen und Männern, Europäische Hochschulschriften, Verlag Peter Lang, Frankfurt am Mein-Bern, 1983.

Revues et articles :

BIEF, N° 17 (décembre 1985).

Les Cahiers du GRIF, n° 7 (juin 1975), 12 (juillet 1976), 13 (octobre 1976).

Sorcières, n° 7 (1977), 12 (1978).

Pénélope, n° 3 (automne 1970).

Questions féministes, n° 1 (novembre 1977), 2 (février 1978).

Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, Vers un langage non sexiste, mars 1984.

Linguistische Berichte 69, octobre 1980.

Diplômées, n° 137, juin 1986.